MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

Décision n° 4621 du 9 juillet 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie des transports aériens

NOR : *INTJ1911129S*

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 10692 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828661S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er juin 2019 :

Grand Patrick	NIGEND : 139 595	NLS : 8 000 228

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1er juin 2019 :

Aubert Philippe	NIGEND : 136 066	NLS : 5 311 903
Underner Stéphane	NIGEND : 212 710	NLS : 8 063 640

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er juin 2019 :

Florkowski Audrey	NIGEND : 178 101	NLS : 8 029 239
François David	NIGEND : 187 271	NLS : 8 038 329

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 juillet 2019.

Le colonel, commandant en second la gendarmerie des transports aériens,
J. Floquet